



Palmarès des Départements les mieux gérés, la Vienne en tête dans la région

mercredi 4 mars 2015, par [lpe](#)

BFM Business a épluché les budgets primitifs des Départements français (Paris, les départements d'Outre Mer et Mayotte en sont exclus en raison de leur spécificité). Se basant sur 7 critères [1] ramenés à un ratio par habitant : dépenses de fonctionnement, de personnel, fiscalité, endettement, investissements, dépenses pour les collèges, les routes, cette analyse livre un classement qui, pour le Poitou-Charentes, est le suivant :

Classement global :

- La Vienne se classe 12e
- Les Deux-Sèvres se classent 31e
- La Charente-Maritime se classe 64e
- La Charente se classe 67e

Dépenses de fonctionnement :

- La Vienne se classe 10e avec 756€ par habitant
- Les Deux-Sèvres se classent 19e avec 808€ par habitant
- La Charente-Maritime 51e avec 915€ par habitant
- La Charente 71e avec 995€ par habitant

Dépenses d'investissement :

- La Charente-Maritime 45e avec 244€ par habitant
- La Charente se classe 50e avec 235€ par habitant
- Les Deux-Sèvres 83e avec 184€ par habitant
- La Vienne 87e avec 179€ par habitant

Dépenses de personnel :

- La Vienne se classe 19e avec 159€ par habitant
- La Charente-Maritime 47e avec 192€ par habitant
- Les Deux-Sèvres 58e avec 206€ par habitant
- La Charente 75e avec 238€ par habitant



Pression fiscale :

- La Vienne se classe 3e avec 255€ par habitant
- Les Deux-Sèvres 18e avec 286€ par habitant
- La Charente-Maritime 46e avec 318€ par habitant
- La Charente 82e avec 369€ par habitant

Dépenses pour les collèges :

- La Charente se classe 30e avec 73€ par habitant
- Les Deux-Sèvres 42e avec 65€ par habitant
- La Vienne est 49e avec 62€ par habitant
- La Charente-Maritime 75e avec 46€ par habitant

Dépenses pour les routes :

- Les Deux-Sèvres se classent 38e avec 90€ par habitant
- La Vienne 42e avec 82€ par habitant
- La Charente 51e avec 73€ par habitant
- La Charente-Maritime 66e avec 67€ par habitant

Endettement :

- La Vienne se classe 26e avec 401€ par habitant
- Les Deux-Sèvres 45e avec 511€ par habitant
- La Charente 52e avec 553€ par habitant
- La Charente-Maritime 63e avec 639€ par habitant

Consulter l'intégralité de l'étude : <http://bfmbusiness.bfmtv.com>

A quelques semaines des élections départementales, ce panorama permet de faire le point sur la gestion de ces collectivités qui ont vu leurs dotations allouées par l'Etat considérablement diminuer ces dernières années.

A savoir qu'actuellement, députés et sénateurs examinent le projet de loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) qui devrait notamment répartir les compétences entre les nouvelles Régions et les Départements. Une réforme qui ne devrait pas révolutionner le fonctionnement des Départements mais pose tout de même question sur ce que sera le pouvoir des nouveaux élus pour lesquels le scrutin va avoir lieu les 22 et 29 mars prochains. Un ordre des choses qui semble quelque peu inversé !

CR.

Notes

[1] Les dépenses en matières sociale, compétence importante des Départements n'ont pas été analysées car sont imposées par l'Etat.